

**DIAGNOSTIC ECOSYSTEMIQUE DE LA TRANSHUMANCE SAISONNIERE EN
AFRIQUE CENTRALE : ENJEUX REGIONALISTES DES CONFLITS LIES AU
PASTORALISME EN CENTRAFRIQUE.**

Arnold Miton BAGAÏRA

(armiba2@yahoo.fr)

Département des Sciences Sociales, Université de Bangui

Submitted : 2025-09-03

valued: 2025-10-15

validated: 2025-11-21

Résumé : La transhumance transfrontalière constitue aujourd'hui un enjeu économique, nutritionnel et politique majeure en Afrique centrale. Le diagnostic écosystémique de la transhumance est donc une démarche d'analyse holistique et globalisante qui consiste à rendre compte de la dynamique et les impacts de la transhumance saisonnière tout en prenant en considération toutes les interactions entre les piliers sociales, économiques, politiques publiques, environnementaux et les populations dans un espace social. Il s'agit d'une approche intégrée qui vise à concilier les enjeux environnementaux aux dépendances et contraintes économiques ainsi qu'aux besoins réels et conflits sociaux tout en s'intéressant aux options de gouvernance et les cadres politiques. Il constitue donc un fondement des politiques des espaces publics reliant le développement, la justice sociale et la durabilité écologique. Certes, il admet de dire au regard des réalités sociales que les prochaines crises ou conflits, que l'Afrique centrale connaîtra, seraient liées à la transhumance. Car les pastoralistes et grands propriétaires des bétails semblent accorder trop de valeur aux espèces bovines qu'aux humains. Cet article permet de faire la lumière et d'éveiller la connaissance des acteurs politiques d'Afrique centrale et autres parties prenantes locales, nationales et internationales à mutualiser des interventions dans le cadre de la préservation de la stabilité et de la paix au sein de la "trinité" Tchad-Cameroun-RCA. Sur le plan méthodologique, la réalisation de cet article s'est appuyée sur une revue de la littérature et des données empiriques pour avoir une compréhension actualisée du phénomène et proposer des solutions concrètes visant à prévenir les conflits, à maîtriser les effets environnementaux liés au phénomène de transhumance saisonnière, ainsi qu'à formuler des suggestions en vue de juguler ce phénomène qui devient de plus en plus incontrôlable et source de nombreux conflits

communautaires, intercommunautaires et transfrontaliers. Loin d'être une panacée, cette perspective ouvre la voie à la reconfiguration sociopolitique, économique et environnementale de ces Etats.

Mots clés : Diagnostic écosystémique, transhumance saisonnière, Afrique centrale

Abstract : Cross-border transhumance is now a major economic, nutritional, and political issue in Central Africa. The ecosystemic diagnosis of transhumance is therefore a holistic and comprehensive analytical approach that consists of reporting on the dynamics and impacts of seasonal transhumance while taking into account all the interactions between social, economic, public policy, environmental, and population pillars within a social space. It is an integrated approach that aims to reconcile environmental issues with economic dependencies and constraints, as well as real needs and social conflicts, while focusing on governance options and policy frameworks. It therefore forms the basis of public space policies linking development, social justice, and ecological sustainability.

Admittedly, he acknowledges that, given the social realities, the next crises or conflicts that Central Africa will experience will be linked to transhumance. This is because pastoralists and large livestock owners seem to place too much value on cattle than on humans. This article sheds light on the situation and raises awareness among political actors in Central Africa and other local, national, and international stakeholders to pool their efforts to preserve stability and peace within the Chad-Cameroon-CAR "trinity." Methodologically, this article is based on a review of the literature and empirical data to provide an up-to-date understanding of the phenomenon and propose concrete solutions aimed at preventing conflicts, controlling the environmental effects of seasonal transhumance, and to formulate suggestions for curbing this phenomenon, which is becoming increasingly uncontrollable and a source of numerous community, inter-community, and cross-border conflicts. Far from being a panacea, this perspective paves the way for the sociopolitical, economic, and environmental reconfiguration of these states.

Keywords: Ecosystem diagnosis, seasonal transhumance, Central Africa

INTRODUCTION : La transhumance peut se définir comme le déplacement saisonnier des troupeaux de bœufs et de brebis à la quête des pâturages. Elle revêt une importance particulière dans la sous-région d'Afrique centrale du fait qu'elle contribue énormément à l'approvisionnement en viande, lait et cuir d'une part et de l'autre elle renforce le développement du commerce transfrontalier entre le le Cameroun, le Centrafrique et le Tchad. Le bétail joue un rôle considérable dans l'épargne et l'économie locale donc source de richesse des familles. L'Afrique centrale a connu de nombreux problèmes dus aux pratiques de la transhumance saisonnière mal entretenue et insuffisamment règlementée. La République centrafricaine dispose d'environ 312 469 Km² de surface pâturable (Ministère de l'Environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche : 2017). Cette prédisposition fait d'elle un réservoir de développement de l'élevage et aussi une véritable zone de pâture pour la survie du bétail des pays environnant. L'élevage représente 12,7% du PIB de la République centrafricaine et contribue à hauteur de 35% au PIB du secteur agricole et subsiste principalement grâce à la transhumance qui permet aux éleveurs des pays voisins de migrer vers un environnement propice combinant à la fois d'immenses aires des pâturages ainsi qu'un climat favorable pour leurs troupeaux. L'arrêté n° 0033 de 2004 portant réglementation de la transhumance en République centrafricaine stipule en son article 1^{er} que : « La transhumance est le déplacement saisonnier des animaux en dehors de leurs espaces habituels de parcours en vue d'exploiter des pâturages et points d'eau situés sur d'autres terroirs ». Ce déplacement est toujours suivi d'un retour dans la zone d'origine. Les pastoralistes du Tchad, du Cameroun et du Soudan, en raison des vastes prairies naturelles, des changements climatiques et de la dégradation de la situation sécuritaire effectuent la transhumance transfrontalière pendant la saison sèche en drainant des troupeaux transhumants vers le Centrafrique. En Centrafrique, la transhumance transfrontalière est autorisée en cas de nécessité après accord entre l'Etat d'origine et l'Etat d'accueil (Commission Mixte RCA-Soudan, Commission Mixte RCA-Tchad et Commission Mixte RCA-Cameroun) et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur dans les deux pays. La transhumance est une ancienne pratique d'élevage des Peuls qui se déplacent saisonnièrement à la recherche des nouveaux pâturages. Elle est séculaire dans la "trinité" Cameroun-RCA-Tchad, qui sont des pays tributaires. Dans cet écosystème, les communautés, les pastoralistes et les Etats en tirent des

avantages. Toutefois, la transhumance saisonnière se confronte à d'énormes défis allant des occupations des zones de pâturages par les pratiques de cultures et aussi des représentations sociales au tour des redevances et autres taxes illégales très contraignantes au regard des transhumants transfrontaliers. La croissance démographique et l'augmentation de la production marchande ont causé l'expansion d'agriculture sur les terrains de pâturage, les descentes massives des éleveurs transhumants des zones sèches vers celles plus humides ainsi que de nouvelles formes de mobilité des troupeaux pour s'adapter à la forte inégalité spatio-temporelle des ressources pastorales et hydriques (Sougnabe 2003). Ce qui a contribué à augmenter les tensions et les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans beaucoup de parties du monde. Ces conflits ont non seulement un impact direct sur les vies et les moyens d'existence de ceux qui sont impliqués, mais ils désorganisent aussi et menacent la durabilité des systèmes de production agricole et pastorale (Moritz 2006).

Les éleveurs et les agriculteurs ont jadis coexisté de manière pacifique mais la récente crise politico-militaire de décembre 2012 avec ses effets dévastateurs a impacté sur le tissu social et le circuit économique. L'historiographie du peuplement centrafricain fait comprendre que les mouvements migratoires migration qui ont eu lieu dans ce pays à la fin du 17^{ème} et début du 18^{ème} siècle ont favorisé un brassage des peuples exerçant diverses activités à savoir : l'élevage, la pêche, la cueillette, l'agriculture, la chasse etc. Le Centrafrique présentant un relief avec un climat propice aux activités agropastorales est très attractif pour les éleveurs venus d'ailleurs.

Dans cette partie d'Afrique centrale, les conflits existent toujours entre les éleveurs et les agriculteurs. Ces conflits ont été amplifiés du fait de l'exploitation de la zone de pâturage en zone de laboure d'une part et d'autre part, l'expansion de l'agriculture irriguée le long des points d'eau, limitant l'accès à l'eau et au pâturage en saison sèche. Les pratiques des cultures aux alentours ou dans les zones réservées à l'élevage et aux pâturages par les agriculteurs sédentaires limitent et entravent la mobilité des troupeaux des éleveurs causant ainsi des conflits par le passage des bêtes qui détruisent les cultures. Face à cette situation, des mécanismes communautaires appuyés par les services déconcentrés de l'Etat ont toujours tenté de résoudre pacifiquement les différends entre ces acteurs. Les solutions proposées par ces mécanismes ne sont pas toujours durables à cause du non-respect des engagements pris par les acteurs, du

manque de suivi des engagements par les acteurs du mécanisme et du dysfonctionnement des services déconcentrés de l'Etat à cause des crises récurrentes.

Cependant, l'afflux massif des éleveurs transhumants transfrontaliers qui disposent par ailleurs d'importants troupeaux, génère aujourd'hui des effets négatifs directs (compétition dans l'accès à l'eau et aux pâturages avec la faune sauvage et le cheptel local, risque de transmission d'épizooties, braconnage des éleveurs) et indirects (sentiment d'insécurité et questions de souveraineté nationale, conflits avec les populations sédentaires, modifications à terme des écosystèmes, etc.). L'élevage transhumant qui est le déplacement alternatif et saisonnier des animaux est un système de production animale adapté au contexte sahélien semi-aride (DIALLO et al., 1985). Au sein de cet écosystème, il a été fait mention d'un rapprochement et d'une consolidation des relations d'échanges et de solidarité entre les éleveurs et agriculteurs mais aussi d'une émergence de nouvelles formes de règlement des conflits qu'il est judicieux d'analyser ici. Par ailleurs, nombreuses sont des initiatives qui sont prises d'une manière spontanée, pour gérer des conflits précis. Toutefois, il n'existe aucun mécanisme formel de gestion pacifique des conflits et de médiation.

En outre, les éleveurs qui se sont sédentarisés bien avant la dernière crise politico-militaire vivaient en relative harmonie avec les agriculteurs. Les rares conflits qui existaient étaient essentiellement liés à l'occupation des espaces (zone de pâturage ou d'élevage). Toutefois, les migrations transfrontalières entraînant l'arrivée massive des éleveurs transhumants, l'éclatement ou la modification des itinéraires traditionnels de transhumances, l'insécurité et le développement de l'armement de certains transhumants et l'amplification du phénomène des coupeurs de route communément appelés « zaraguinas », ont renforcé d'avantage le phénomène des conflits agropastoraux.

Dans les années 1920, la présence des premiers éleveurs peulhs a été signalée sur le territoire de l'Oubangui-Chari en provenance du Cameroun voisin. Au cours de cette période, ces éleveurs se sont confrontés aux grands problèmes de santé dont la trypanosomiase et la peste bovine gérés par le service d'élevage colonial.

Sur le plan de l'activité d'élevage, la filière est aujourd'hui désorganisée à cause de la non-maîtrise du nombre de cheptel qui entrent et qui sortent de cette zone, des couloirs de

transhumance anarchiques et diffus dans l'espace. Ce déficit de gestion de la filière a engendré de la pression sur les territoires pastoraux avec l'empiètement sur les zones de cultures exploitées par les agriculteurs. Aussi, la persécution des éleveurs par les groupes armés a amplifié les tensions ; ce qui engendre et exacerbe les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs.

Une multitude d'enjeux recouvre l'arrivée massive des éleveurs transhumants. Il peut s'agir entre autres :

- ✓ Sur le plan sécuritaire, de la porosité des frontières favorisant l'incursion régulière des groupes armés et des éleveurs transhumants armés proches qui leur sont proches ; ces groupes armés s'impliquent dans la gestion des conflits agropastoraux dans les zones où ils s'établissent ;
- ✓ Sur le plan économique, du commerce du bétail devenant un facteur de conflit dans la zone du fait de l'implication des leaders des groupes armés et des leaders politiques du pays. Ils y trouvent dans ce secteur un moyen pour s'enrichir au détriment des éleveurs.

Toutefois, de nombreuses études et rencontres scientifiques se sont consacrées à la connaissance de ces effets négatifs en vue de résoudre les difficultés qu'elle engendre. Cependant, face aux nombreux développements de ces deux dernières années avec plusieurs changements contextuels marqués par la crise sociopolitique en RCA, une reconfiguration des acteurs sociaux, militaires, politiques et économiques s'est dessinée. Par conséquent, la nécessité de faire un état de lieux actualisé sur les problématiques et sur les dispositions réglementaires liées à la transhumance en Afrique centrale en général et particulièrement dans la "trinité" Cameroun-Centrafrrique-Tchad paraît primordiale.

La méthodologie utilisée dans ce travail s'est appuyée sur une revue de la littérature et des données empiriques pour avoir une compréhension actualisée du phénomène et proposer des solutions concrètes visant à prévenir les conflits, à maîtriser les effets environnementaux liés à ce phénomène. La nature de cette étude est spécifiquement qualitative. Elle a privilégié singulièrement la compréhension des déterminants des comportements des acteurs et actrices. Moritz (2006) montre quelques problèmes méthodologiques sur les études relatives aux conflits agro-pastoraux. Un autre enjeu méthodologique, c'est qu'il est difficile d'avoir des données

fiables sur l'évolution du nombre de conflits (Hussein et al. 2000) même si Moritz (2006) relève qu'il est facile de documenter les aspects plus qualitatifs de conflits agriculteurs-éleveurs. D'une manière holistique, les études empiriques plus détaillées des contextes écologiques de conflits sont nécessaires pour examiner le rôle de la dégradation de l'environnement sur l'évolution de la pression démographique et de la compétition sur les ressources naturelles dans le tri-national Cameroun-RCA-Tchad. Concrètement, la démarche méthodologique a consisté à mettre l'accent beaucoup plus sur le volet communautaire dans un contexte de décentralisation et de renforcement du terroir par la responsabilisation des acteurs de la société civile. Ce qui a permis d'avoir une forte implication et participation directe des toutes les parties prenantes aux problématiques de la gouvernance de l'écosystème de la transhumance en Afrique centrale.

I. II Résultats.

II.1 Résultats liés à la dynamique pastorale

Il est question ici de situer les routes ou itinéraires de transhumance en Centrafrique. Tout d'abord entre le Cameroun et la RCA, la première prend sa source dans la partie du Nord-Cameroun notamment la localité de Touboro jusqu'à la commune de Bang dans le Nord-Ouest de la RCA. Et la deuxième et dernière s'étend de Kenzou dans la partie orientale du Cameroun à Nouffou vers le Sud-Ouest de la RCA. Toujours dans cette visée, entre le Cameroun et le Tchad un seul axe de transhumance a été circonscrit allant de Doumorou à l'Extrême-Nord du Cameroun en passant par Goumadji jusqu'à Mayo Kebbi au Tchad. Cet axe poursuit son cours vers Mayo Lopé au Cameroun pour se stationner à Touboro. Du Tchad à la RCA, il était de déterminer deux axes dont l'un part de Baltoubaye au Tchad à destination de Korom Mpoko en RCA ; alors que l'autre de Haraz Dimmé au Tchad en passant par Bannanke Kambol, pour arriver à Ngarba en RCA.

Selon les entretiens, le calendrier saisonnier de la transhumance en Centrafrique se précise en deux périodes. La première de février en avril ou mai avec le début de la saison pluvieuse, marque l'arrivée des troupeaux pour profiter des nouveaux pâturages. La seconde va d'octobre en décembre et est caractérisée par le départ des troupeaux vers des zones où il y a la disponibilité des ressources (eau et pâturages). Les données disponibles présentent une

estimation du volume du cheptel transhumant d'environ 3,7 à 4 millions de têtes (OIM :2023) pour le cheptel bovin.

Le profil des acteurs de la transhumance dans la trinité Cameroun-RCA-Tchad se décline de manière suivante : les éleveurs traditionnels, les grands propriétaires, les bergers transhumants, commerçants de bétail ; les éleveurs transfrontaliers, le ministère de l'élevage et de la santé animale, les autorités locales (maires, sous-préfets, chefs de secteurs), les forces de défense et de sécurité, la Minusca, la FAO, le Concordis International, etc.

Au sein de la trinité Cameroun-RCA-Tchad, l'organisation sociale et des espaces des communautés agro-pastorales est focalisée sur un ensemble de mécanismes de gestion ou de résolution des conflits mobilisant à la fois l'encadrement coutumier, les associations agro-pastorales et l'arsenal institutionnel ou para-institutionnel. Ces différentes structures contribuent énormément et efficacement dans la régulation de la transhumance, l'accès aux ressources naturelles et le maintien de l'ordre social au regard de la déconfiture du cadre institutionnel et de la volatilité du contexte conflictuel.

II.2 Résultats environnementaux (diagnostic écosystémique)

La pression sur les pâturages, les points d'eau et l'environnement constitue l'un des défis rencontrés par les acteurs. Cela a pour corolaire les impacts écologiques observés :

- La dégradation des pâturages : surpâturage, érosion, perte de fertilité des sols ;
- La déforestation et destruction du couvert végétal liée au passage des troupeaux ;
- La pression sur les ressources hydriques ;
- La perturbation de la faune et de la flore ;
- La modification des équilibres naturels.

Le pilier environnemental est très important notamment dans les aires protégées. D'où nécessité de mettre en place des mécanismes tangibles permettant de faciliter une gestion concomitante du pastoralisme et de la conservation. Les travaux de Chinko et de WCS illustrent bien cela du fait que ces organisations prennent des dispositions pour les passages des bétails ne puissent pas nuire au progrès de la faune et des écosystèmes tout en garantissant un pastoralisme durable. Dans la sous-région d'Afrique centrale, le diagnostic écosystémique révèle que la transhumance est en

prise des pressions climatiques, foncières et sécuritaires. Ce contexte provoque par ricochet un déséquilibre au niveau social, économique et écologique régional. Des cet instant, la gouvernance écosystémique et écologique durable s'avère important pour une approche intégrée de la cogestion du secteur de la transhumance.

II.3 Résultats socio-économiques

- **Conflits entre éleveurs et agriculteurs**

Bien avant l'arrivée des transhumants étrangers et éleveurs armés, on notait l'existence des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. La sédentarisation des éleveurs dans les villages et la régulière circulation des bergers provoquent permanemment les conflits avec les agriculteurs. D'où viennent ces violences ? Au départ, ces conflits s'accroissaient durant la saison de culture et de récolte du fait de la destruction des cultures. Cela donne lieu à la fois à la perpétuation de ces conflits au cours de l'année et à la régularisation de leur fréquence. Toutefois, il revient à dire que les éleveurs ne sont plus les seuls à insinuer les différends car les agriculteurs qui cultivent au tour des espaces clôturés de pâturage par les éleveurs sédentaires, sont des potentiels acteurs de nombreux conflits. Il en résulte des données factuelles quelques déterminants sociaux de ces conflits entre les agriculteurs et les éleveurs à savoir : les pressions sur les cultures, l'accès à l'eau, les conflits liés à la mise en culture par des agriculteurs des parcours naturels des espaces de culture, les blessures des bétails et des personnes. La dualité entre les systèmes de production est intimement liée au brassage des deux systèmes de production et la cause ultime de conflits agro-pastoraux. La terre devient donc une denrée rare dont d'un côté, les pastoralistes revendiquent l'utilisation des espaces et des cours d'eau pour l'alimentation de leurs troupeaux et de l'autre la réclamation des agriculteurs d'étendre les espaces arables et d'aménager les pourtours en produits maraîchers le long des cours d'eau.

Les différends autour des dégâts dans les champs sont nettement les plus nombreux dans cette partie d'Afrique centrale concernée par cette analyse. Les personnes interrogées sur le terrain ont avoué que les destructions de cultures sont la principale source de bon nombre des différends qui opposent agriculteurs et pastoralistes. Cet état de fait a pour corolaire une insécurité alimentaire considérable.

Par conséquent, les conflits liés aux dégâts champêtres, en nette progression ces dernières années, sont au centre des préoccupations tant des agriculteurs que des éleveurs qui se rejettent les responsabilités. Les bêtes se font paître en brousse, côtoient étroitement les champs en route ou clôturés en brousse. Pour les agriculteurs cette situation résulte du manque de volonté des éleveurs à respecter les usages établis en la matière. Les éleveurs sont accusés de rester tout le temps avec leurs animaux dans les villages alors que les cultures des agriculteurs des villages sont dans les champs toute l'année¹. Les éleveurs sont en effet censés emmener le gros de leur troupeau au loin en pâturage, or, ils pâturent toute l'année autour des villages. Selon un représentant des agriculteurs rencontrés en Centrafrique : « les agriculteurs et éleveurs entretiennent toujours des rapports conflictuels surtout les éleveurs de la ville dont les bergers passent et repassent dans les villages, malgré qu'il n'y ait pas d'échanges et de complémentarités entre nous et ces bergers ». Pour les agriculteurs, souvent, on ne retrouve pas les éleveurs/bergers qui commettent les dégâts. Les bergers des citadins sont en effet installés dans les campements précaires à 15 ou 20 kms auprès des villages d'agriculteurs avec leurs troupeaux et sont prêts à s'en aller en cas de dégâts sans signaler ».

D'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain, la plupart des destructions de champs surviennent accidentellement. Elles sont les conséquences du manque de vigilance des bergers, ou d'éleveurs débordés par le grand nombre d'animaux. L'âge du berger (s'il est mineur) et le nombre important des animaux dans le troupeau pour un berger sont aussi cités comme causes des incursions des animaux dans les cultures. A cela, s'ajoute la présence des bergers armés. Les agriculteurs accusent les éleveurs peulhs de laisser sciemment leurs bêtes détruire la partie non récoltée d'un champ. Par exemple, l'élevage prime sur l'agriculture et la chefferie traditionnelle prend toujours le parti des éleveurs à cause de leur niveau économique important. Les agriculteurs ne sont pas dédommagés ou du moins ne le sont pas à leur juste valeur. Les agriculteurs dorment même parfois dans les champs pour surveiller leurs cultures ou leurs récoltes de peur de dégâts car les bergers peuvent de nuit envahir les champs pour y faire paître leurs troupeaux. Souvent, l'ampleur de dégâts est incommensurable. Tout le champ est souvent dévasté. C'est pourquoi, il leur est interdit systématiquement la vaine pâture quand une parcelle

¹ Entretien avec un groupe d'agriculteurs en Centrafrique.

n'est pas totalement récoltée, mais rien n'y fait. Les désormais agro-éleveurs peulhs reconnaissent cette situation tout en affirmant qu'ils n'ont pas la possibilité de choix. C'est avec un sentiment de regret qu'un éleveur déplacé interne rencontré à Centrafrique déclarait : « Bien avant la crise, la place des animaux était en brousse, mais maintenant il est impossible pour un éleveur de s'éloigner de la route ou de vivre seul en brousse à cause de l'insécurité et de la présence des hommes armés. Nous ne pouvons même plus faire paître à plus de 3 kilomètres des villages. In fine, nous avons des problèmes avec tout le monde et sommes mal perçus partout où nous vivons : les agriculteurs nous prennent pour des intrus et des malintentionnés ; de fois nous assimilent aux séléka ; en brousse nous sommes la cible des bergers armés du Soudan et des groupes armés ; en ville les policiers et les gendarmes nous arnaquent. Nous avons l'impression d'être vaincus partout et de tous les côtés. Nous nous inquiétons de notre devenir dans la société. Nous en rappelons à une compréhension de tout un chacun et une bienveillance à l'égard des éleveurs peulhs. Il est question de notre survie et celle de nos bêtes en dépend ». Par ailleurs, les agriculteurs ont affirmé que les éleveurs libèrent leurs bêtes dévaster les champs la nuit ou le dimanche en sachant que bon nombre des agriculteurs chrétiens seront au culte ou se reposent chez eux. Les agriculteurs ont mentionné aussi que les éleveurs considèrent leurs animaux plus que les êtres humains voire plus qu'eux même. Comme l'a affirmé un commerçant boucher : « lorsqu'une bête est malade, cela crée de dysfonctionnement dans la vie de son propriétaire. Même si c'est son enfant ou sa femme qui tombe malade, il préfère s'occupe de sa bête que des membres de sa famille ». De poursuivre une autorité locale a ajouté que : « pour l'éleveur, l'agriculteur n'est rien. Il y a une sorte de mépris pour lui et ses activités. Les éleveurs manquent de volonté dans tous les processus visant à organiser les espaces entre les activités agricoles et pastorales. La chefferie est derrière cette situation parce qu'ils pensent qu'ils sont chez eux. Malgré le fait qu'une note de service interdisant tout pâturage d'animaux en ville et à trois kilomètres des champs, rien n'y fait ». Les agriculteurs pensent pour leur part qu'une tentative infructueuse de protection des champs a été réalisée il y a de cela quelques années. Il était demandé de faire des enclos et étables aux populations pour séparer les champs des zones de pâturage, mais les bergers font toujours de leur mieux pour faire paître leurs animaux. D'autres ont affirmé qu'en dépit des enclos et étables, il y a toujours des dégâts dans les champs. Les

dégâts engendrés par les troupeaux des éleveurs ont, en effet, rapidement pris une ampleur considérable. Le fait que les parcs des éleveurs soient toujours installés à côté des villages des agriculteurs pour des raisons sécuritaires pose un sérieux problème de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs. Les éleveurs quant à eux estiment que la question des dégâts champêtres, au-delà de ces aspects, est aussi liée à la restriction d'un certain nombre de droits à eux implicitement reconnus. Il s'agit notamment des couloirs de passage et espaces de repos et de parcage qui ont été transformés soit en zones de culture rendant ainsi périlleux le déplacement des troupeaux et la limitation des possibilités des animaux pour trouver des espaces de repos. Ils se plaignent aussi de certains actes que posent, selon eux, délibérément les agriculteurs pour les amener à commettre des forfaits. Il s'agit selon les termes utilisés par les éleveurs des « champs à risque » ou « champs de provocateur » ou encore « champs à problèmes » autour des cours d'eau ou dans les espaces réservés aux pâturages pendant la saison pluvieuse. Voyant leurs pâturages se réduire peu à peu devant l'avancée des parcelles de maïs, de manioc et des arachides, les éleveurs réagissent par des mouvements de provocation en faisant passer leurs troupeaux dans les champs car ils arrivent difficilement à se discipliner, à tenir compte des blocs de culture et à ne pas faire de « hors-zone » à bétail.

Les champs provocateurs à l'intérieur d'une zone de passage ou aux alentours des couloirs de pâturage ou des transhumances incarnent d'un côté un risque majeur par rapport à la divagation et de l'autre ils constituent aussi une situation de stress pour les animaux et les bergers. Cette situation constitue un obstacle à la croissance des bêtes pendant la saison de pâturages verts. Les dégâts causés par les bêtes dans les champs installés à proximité des zones de pâturages sont à l'origine des conflits fréquents avec les agriculteurs. Les anciens éleveurs peulhs installés depuis longtemps dans les communes et pratiquant assidument l'agriculture (maïs, manioc, patate, arachide) se plaignent aussi des dégâts causés par les animaux des agriculteurs (ânes, bœufs, ovins, porcins, caprins, volaille) comme nous l'a affirmé un éleveur : « même moi qui suis Imam, j'ai été victime de la part d'un éleveur, qui a laissé ces troupeaux venir détruire mon champ. Mais après, on m'a fait savoir si les bêtes détruisent un champ, après ce champ va bien reproduire, à cause de certaines substances laissées par ces animaux ». En outre, les éleveurs déplacés se plaignent auprès des humanitaires. Ce sont eux qui doivent aller présenter les

problèmes et les difficultés dans les réunions de coordination à cause des services de l'Etat démissionnaires. « Il serait souhaitable que le projet Chinko en Centrafrique puisse ouvrir une ligne ou un couloir de transhumance, et que cela soit prioritaire et sécurisé. Et nous aimerons avoir un appui du Gouvernement ou des bailleurs pour soutenir les activités de petit bétail, car les conflits perpétuels se trouvent le plus souvent entre les éleveurs de petit bétail et les agriculteurs », nous a affirmé un leader traditionnel.

Les conflits liés à l'utilisation des ressources surviennent souvent du fait que les agriculteurs et les éleveurs utilisent les espaces à des fins différentes ou entendent les gérer de diverses manières. Ces conflits prennent leur source dans la recherche d'intérêts et des besoins incompatibles que poursuivent les éleveurs et les agriculteurs autour de l'enjeu que recouvrent les ressources de la localité.

- **Pertes agricoles et destruction des champs**

Durant les saisons pluvieuses, des conflits opposant les agriculteurs et les éleveurs pour le non-respect des zones délimitées et réservées au pâturage deviennent de plus en plus fréquents. Ces conflits sont dus au fait que les agriculteurs n'ont pas cessé d'y cultiver. Hormis la réduction des espaces de pâturage, les éleveurs se sont confrontés au phénomène de segmentation des zones. Les cultures au milieu des pâturages, à côté des points d'eau ou même aux abords des pistes de sortie et de rentrée des bêtes, constituent vraiment une entrave à la conduite aisée des troupeaux. Lorsque des dégâts sont constatés dans les champs, les agriculteurs se plaignent le plus souvent auprès des autorités traditionnelles et locales qui ne se privent pas de légiférer afin de bénéficier des avantages liés aux règlements des litiges. Pour le directeur régional de l'ACDA : « quand le problème survient, on propose à l'éleveur de payer quelque chose à l'agriculteur selon les barèmes que nous utilisons. De même si un bœuf est tué, on demande à cette personne qui a tué le bœuf de payer une somme à l'éleveur selon l'âge de l'animal ». Les pistes à bétail, même délimitée depuis longtemps ne sont pas respectées.

Cette affirmation a été soutenue par le directeur régional de l'ACDA, lorsqu'il a affirmé : « les éleveurs refusent toujours d'emprunter les couloirs traditionnels, parce qu'ils disent que cela est déjà connu par des coupeurs des routes qui les agressent pour s'emparer de leur bétail, ce qui fait les amène à changer de direction pour éviter de problème ». Une ancienne piste de transhumance

existe malheureusement, elle n'est plus praticable suite à la dernière militaro-politique. Comme nous a mentionné le Chef de service régional de l'élevage : « en effet, il existe un fonds pour financer les travaux des pistes de transhumances depuis Pombolo jusqu'à Haut Mbomou, financé par l'ACTED/ANDE, mais ces événements malheureux ont impacté sur le lancement des travaux. Cela constitue des opportunités que l'on peut exploiter, de même chercher un bon pâturage auprès d'un cours d'eau et loin des habitations ou des champs ». A ce jour, les pistes sont réduites sur la route des véhicules. Des conflits pour leurs respects existent entre les éleveurs et les gardes forestiers de Chinko. Lors d'une réunion avec les autorités, il a été convenu que les éleveurs lissent leurs troupeaux à 30 km de la ville, et viennent se procurer des vivres avant de repartir. Malheureusement, cette consigne est bafouée par ces éleveurs, qui amènent leurs troupeaux presque aux portes de la ville, là où pratique l'agriculture, nous a dit le vice-président de délégation spéciale de la ville de Bakouma. Ce qui perturbe les animaux sauvages. Il faut relever qu'il y a ainsi une réelle contrainte pour déclassifier les zones d'intérêt cynégétique pour lesquelles l'intérêt faunique et floristique n'est plus valorisé. Les couloirs à bétail sont ainsi au centre des conflits agro-pastoraux notamment lors des allers et retours pour les pâturages pour lesquelles les éleveurs ont besoin de passages pour pouvoir migrer quotidiennement avec les troupeaux à la recherche de pâturages ou pour accéder aux points d'eau.

Dans la préfecture de Mbomou, entre octobre, novembre et décembre, en effet, les champs de maïs qui ne sont pas encore récoltés compliquent les sorties des animaux des villages, tandis qu'entre mai et juin, leur retour est empêché par les champs nouvellement semés. De plus, les éleveurs se plaignent également des champs de manioc qui restent de fois deux années successives dans les champs. Ce qui augmente les risques de dégâts. Or, dans les communes, ce n'est pas la saturation de l'espace qui est mentionnée par les éleveurs comme problème majeur, c'est plutôt l'organisation spatiale due surtout à la présence des groupes armés et l'anarchie des cultures dans les zones rurales comme la souligné un éleveur « ce n'est pas l'espace qui manque, mais son utilisation désordonnée par les agriculteurs et les éleveurs ». Les éleveurs éprouvent d'énormes difficultés de migration qui crée des cas de destruction de plantes. D'autres litiges plus généraux portent sur les couloirs de passage. Concrètement, les pistes de passage et les espaces de pâturage ne sont plus respectés par les agriculteurs. En plus, les risques de dégâts

champêtres sont toujours réels car les champs aux abords des routes ne sont pas clôturés et les agriculteurs ne se privent pas des terres profondément remuées et fertiles des environs de ces routes ou axes ruraux. Le marquage de l'espace est également une source importante de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les éleveurs sédentaires ont en effet marqué l'espace où ils mènent paître leurs bêtes avec les clôtures. Ce que les agriculteurs prennent mal et y cultivent surtout dans les zones où les bêtes ont été parquées pour bénéficier de l'arrière-effet de la fumure animale. Selon un agriculteur rencontré à Bakouma : « ce qu'il faut noter c'est qu'aujourd'hui, les éleveurs peulhs sont devenus très nocifs pour la population, ils se promènent avec des armes et font peur à la population. Ils envahissent les champs des agriculteurs avec force pour faire paître leurs troupeaux au vu et au su de l'agriculteur qui est demeure impuissant, et vient parfois solliciter le concours des autorités ». Ainsi, par manque d'un consensus sur la clôture de ces champs dans ou autour des zones parcages, les dégâts sont fréquents et chacun se rejette la responsabilité.

- **Rôle du commerce du bétail**

La transhumance est le levier de l'économie au niveau familial, local, national et international. Toutefois, il est important de l'encadrer afin que les retombées puissent contribuer au développement des communautés tributaires. Elle assure une fonction de sécurité alimentaire pour les populations rurales et urbaines notamment en protéine (lait, viande) et contribue au commerce transfrontalier vital : Cameroun, Tchad et autres pays. Le commerce du bétail contribue au développement de plusieurs industries ou des filières agroalimentaires. Autrement dit, c'est une source de revenus aussi bien des éleveurs, des commerçants, des transporteurs que des marchés locaux qui en dépendent étroitement. Il contribue au développement des régions où l'élevage est une activité majeure. Il est en fin de compte un pourvoyeur d'emplois dans les domaines du transport, de l'abattage, de la transformation et de la vente.

- **Effets sur les communautés locales et transformation des rapports sociaux**

Tout au long des cours d'eau où les bêtes vont se désaltérer lorsqu'ils sont en pâturage ou hors de leurs territoires d'attache, des conflits surviennent. Les piétinements des champs au bord de l'eau (manioc, arachide, légumes, gombo...) où les paysans travaillent sont fréquents. Cependant,

d'une manière générale, les produits maraîchers cultivés au bord des cours d'eau ne sont pas clôturés. Dans ces zones de passage incontournables pour abreuver les animaux, les éleveurs n'arrivent pas toujours à contenir leurs animaux. La non-disponibilité de l'eau dans des zones à forte production de biomasse herbacée amène les éleveurs à se rabattre dans ces zones agricoles plus nanties (Kadey, Lom). Or, en ces lieux, sous la pression démographique et la rareté des ressources naturelles, s'est développée une appropriation privative de ces points d'eau et des bas-fonds environnant occupés par les champs. De même que les causes des conflits varient d'une commune à l'autre, elles le sont également d'un type d'éleveur à un autre. Pour les types jeunes et les vieux éleveurs, les conflits sont limités probablement parce que le nombre moins important d'animaux leur permet de bien les surveiller. A cela il faut ajouter, pour les jeunes, le fait qu'ils gardent eux-mêmes leurs animaux. Pour les grands éleveurs et les éleveurs citadins, le nombre élevé de têtes de bétail est proportionnel au nombre de conflits enregistrés au cours de l'année. De fois, minimiser les situations conflictuelles, ces éleveurs repartissent le bétail en plusieurs troupeaux chacun sous la garde d'un berger. Mais si les conflits perdurent, les bergers en sont la cause car selon les éleveurs, cela émane de leur négligence. Souvent, en cas de dommages, ce sont toujours les propriétaires qui paient sans prélever sur le salaire du berger. Cela pourrait être l'un des fondements de la non-vigilance des bergers. De plus, les sanctions et les amendes ne font pas peur aux propriétaires des animaux car ils peuvent juste vendre une bête et résoudre le problème. C'est dans cette pensée qu'un agriculteur de Bangassou a affirmée : « autre cas similaire s'est produit, seulement le berger avait catégoriquement refusé de rembourser l'agriculteur à hauteur de 60.000 frs, malgré l'intervention des techniciens d'élevage et d'agriculture. Finalement, après plusieurs conseils, le propriétaire a accepté de dédommager l'agriculteur et leur relation est redevenue normale ». Par contre, si les sanctions sont élevées, le propriétaire pourrait menacer de couper les honoraires de son berger. Lorsque le dégât survient, le propriétaire du champ saisit le berger qui, après le constat va voir le propriétaire du bétail. Le plus souvent les conflits sont gérés à l'amiable entre les concernés, notamment les éleveurs et agriculteurs. S'ils ne trouvent pas d'entente entre eux, le problème est porté à la compétence des autorités locales, en commençant par les chefs des villages, les Maires, puis la police ou Gendarmerie.

Les conflits entre les différents niveaux des autorités traditionnelles et les éleveurs sont fréquents mais le plus souvent latents. Le ressentiment et la rancœur sont grands dans les communautés d'éleveurs par rapport à l'application de l'échelle des peines et sanctions en cas de destruction des champs. Les éleveurs pensent que les chefs traditionnels autochtones sont partiaux donc sont toujours du côté des agriculteurs. Pour eux, ce sont les victimes qui définissent à leur gré la somme des indemnités de perte en termes des dommages et intérêts. Il n'y a pas de tarification connue et unanimement acceptée pour les frais de prise en charge des dégâts. Les éleveurs estiment que les sanctions infligées aux agro-éleveurs sont moins considérables car à l'inverse les sévices et les mauvais traitements faits à leurs bêtes sont rarement indemnisés puisque le rapport de force n'est pas en leur faveur. C'est donc l'une de leur motivation de remonter leur problème au niveau des centres urbains dans l'espoir d'une indemnisation à la juste valeur des dommages causés sur les animaux. En outre, en cas de contestation de l'estimation des dégâts c'est l'agriculteur qui a le dernier mot. Ce qui a fait dire au ardo des éleveurs déplacés installés à Bangassou que « l'agriculteur n'a jamais tort. Il est toujours là pour créer des incidents et lorsque les conséquences adviennent c'est l'éleveur qui paie la lourde tribu ». Ainsi, chez les éleveurs prévaut le sentiment qu'il y a une complicité agissante entre les chefs traditionnels et les agriculteurs, vivants depuis toujours ensemble, le plus souvent ayant un lien de parenté, Les éleveurs reprochent également aux chefs traditionnels de ne pas toujours rappeler leurs administrés de pouvoir capitaliser sur les acquis de longue date notamment sur les couloirs ou pistes de transhumances, les zones de pâturage pris en otage par les agriculteurs qui n'hésitent pas à faire des champs de provocateurs autour des points d'eau traditionnellement réservés à l'élevage.

II.4 Résultats institutionnels et sécuritaires

Les conflits entre les différents niveaux des autorités traditionnelles et les éleveurs sont fréquents mais le plus souvent latents. Le ressentiment et la rancœur sont grands dans les communautés d'éleveurs par rapport à l'application de l'échelle des peines et sanctions en cas de destruction des champs. Les éleveurs pensent que les chefs traditionnels autochtones sont partiaux donc sont toujours du côté des agriculteurs. Pour eux, ce sont les victimes qui définissent à leur gré la somme des indemnités de perte en termes des dommages et intérêts. Il n'y a pas de tarification

connue et unanimement acceptée pour les frais de prise en charge des dégâts. Les éleveurs estiment que les sanctions infligées aux agro-éleveurs sont moins considérables car à l'inverse les sévices et les mauvais traitements faits à leurs bêtes sont rarement indemnisés puisque le rapport de force n'est pas en leur faveur. C'est donc l'une de leur motivation de remonter leur problème au niveau des centres urbains dans l'espoir d'une indemnisation à la juste valeur des dommages causés sur les animaux. En outre, en cas de contestation de l'estimation des dégâts c'est l'agriculteur qui a le dernier mot. Ce qui a fait dire au ardo des éleveurs déplacés installés à Bangassou que « l'agriculteur n'a jamais tort. Il est toujours là pour créer des incidents et lorsque les conséquences adviennent c'est l'éleveur qui paie la lourde tribu ». Ainsi, chez les éleveurs prévaut le sentiment qu'il y a une complicité agissante entre les chefs traditionnels et les agriculteurs, vivants depuis toujours ensemble, le plus souvent ayant un lien de parenté, Les éleveurs reprochent également aux chefs traditionnels de ne pas toujours rappeler leurs administrés de pouvoir capitaliser sur les acquis de longue date notamment sur les couloirs ou pistes de transhumances, les zones de pâturage pris en otage par les agriculteurs qui n'hésitent pas à faire des champs de provocateurs autour des points d'eau traditionnellement réservés à l'élevage. Cela étant, un certain nombre de facteurs permettent d'expliciter cela :

- La faiblesse des dispositifs de régulation due à l'absence de cadre légal clair et l'application inégale des textes ;
- La multiplicité des acteurs : autorités locales, forces de sécurité, groupes armés, ONG, institutions régionales ;
- L'existence des zones de non-droit où les flux pastoraux échappent au contrôle de l'Etat ;
- L'implication des conflits transfrontaliers : incursions armées, enlèvements, violence autour du bétail ;
- Le manque de coordination régionale entre RCA, Tchad et Cameroun.

II.5 Résultats géopolitiques et régionaux

Les conflits entre les Etats voisins sont moins observables pour le plus souvent. Mais ces conflits pourraient entraîner des effets néfastes sur les relations qu'entretiennent ces pays et leurs peuples

en termes de fragilisation des liens sociaux, diplomatique, politique, etc. Des différentes prises de positions entre les autorités politiques de ces pays aboutissent parfois à des ruptures de négociations et détériorent les liens entre les parties prenantes sur le terrain. De ces conflits, il en découlait des tensions ou incompréhensions dans les différentes diplomaties des pays cités ci-dessus suite aux conséquences des violences et accrochages entre les éleveurs transhumants et les populations hôtes de Centrafrique. Comme l'a déclaré un membre de la communauté d'agriculteurs : « dans la Lim-Pende et l'Ouham-pende, nous assistons de temps en temps à des incursions des forces armées tchadiennes pour des cas de vol du bétail dont les présumés auteurs sont supposés être des centrafricains. Ces militaires, lourdement armés, profèrent des menaces de mort sur les autorités locales et les communautés d'agriculteurs ». Il en découle généralement de ces incidents diplomatiques des victimes collatérales sur les ressortissants de ces Etats. Au regard de ce contexte, les autorités politiques de ces Etats prennent de fois des mesures conservatoires pour garantir la sécurité de leurs populations et protéger les frontières. Le cas illustratif est la situation actuelle des relations entre le Tchad, Soudan et la RCA qui ne sont pas au bon fixe au cours de la dernière décennie. Ces relations sont fortement marquées par les conflits impliquant les éleveurs tchadiens, soudanais aux citoyens centrafricains. La récurrence de ces affrontements a amené le gouvernement tchadien qui a procédé à la fermeture de sa frontière en 2014 avec les conséquences sur les communautés qui ont des liens sociaux d'échanges et d'entraide depuis fort longtemps. Du point de vue des certains interlocuteurs anonymes, certains cheptels transhumants sont des propriétés des chefs d'Etats et certains dignitaires politiques de la sous-région. Dans ce cas de figure, les bergers sont le plus souvent armés. De fois, ceux-ci sont plus violents et détournent les bétails des éleveurs locaux ou sédentaires. L'actuelle crise politique et militaire au Soudan a occasionné le mouvement des soudanais vers la RCA et le Tchad.

Dans une perspective dynamiste visant à faciliter l'interconnexion des couloirs de transhumance à l'intérieur de la "trinité" Cameroun-RCA-Tchad, les acteurs politiques et les parties prenantes ont défini deux axes de transhumance en vue de préserver la stabilité et la paix. Ces engagements sont l'expression des efforts consentis par les Etats dans l'exécution des activités qui liées à la transhumance transfrontalière en Afrique centrale. Cette analyse de la gestion transnationale de

la transhumance a permis de relever les enjeux économiques régionaux, la faiblesse des cadres de coopération régionale (CEEAC, CEMAC), l'implication politique et surtout l'instrumentalisation de la transhumance comme outil de pouvoir ou de pression diplomatique au niveau de la trinité « Cameroun-RCA-Tchad ».

Dynamiques locales de réponse par les éleveurs, les autorités communales et les collectivités locales

Au regard de ce qui précède, il est judicieux de :

- Organiser des campagnes de vaccination en vue combler les inquiétudes des éleveurs et garantir la santé des espèces bovines notamment contre la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon symptomatique, le charbon bactérien et la pasteurellose et cela au niveau transfrontalier ;
- Faciliter une chaîne d'approvisionnement des éleveurs en produits vétérinaires ;
- Développer un programme de formation et de prévention des épidémies ;
- Appuyer les éleveurs locaux fragilisés par les conflits armés à relancer les activités d'élevage ;
- Favoriser une mobilité apaisée du bétail au niveau transfrontalier au sein de la "trinité" Tchad-Cameroun-RCA ;
- Développer un système de réseautage pour la gestion transfrontalière des informations relatives à la transhumance transfrontalière ;
- Procéder à l'élaboration d'un code pastoral au sein de la "trinité" Tchad-Cameroun-RCA ;
- Déterminer des espaces dédiés à chaque activité, les délimiter en concertation avec tous les acteurs et les marquer de manière visibles (bornes, peintures sur les arbres, panneaux de signalisation, etc.) ;
- Mettre en place un cadre de concertation locale pour développer des plans d'utilisation des terres et la réalisation de cultures fourragères ;
- Promouvoir la tenue des commissions, édition et publication des décisions relatives au sein de la "trinité" Tchad-Cameroun-RCA ;

- Organiser périodiquement la formation des éleveurs sur la gestion des parcours et espaces pastoraux au sein de la “trinité” Tchad-Cameroun-RCA ;
- Former les leaders des éleveurs sur les thématiques de la négociation et à la médiation communautaire ;
- Mettre en place un cadre permanent de concertation entre les éleveurs et les agriculteurs au sein de la “trinité” Tchad-Cameroun-RCA ;
- Organiser la formation des éleveurs sur la gestion communautaire des pâturages et d'autres infrastructures pastorales ;
- Prévoir des campagnes de sensibilisation des autorités locales, administratives et politiques sur leur rôle d'arbitrage et de régulation des différends liés au pastoralisme au sein de la “trinité” Tchad-Cameroun-RCA.

III. Discussion des résultats

La transhumance dans la trinité Tchad–Cameroun–RCA ne consiste pas seulement une mobilité pastorale. Elle s'inscrit bel et bien dans une dynamique systémique et holistique dans laquelle les dimensions environnementale, économique, culturelle, sécuritaire, gouvernance et les enjeux géopolitiques sont en interaction. La gouvernance de la transhumance implique donc une mobilisation de plusieurs démarches régionales, participatives et multisectorielles, engageant aussi bien les États, les communautés et les organisations régionales (CEEAC, CEMAC, etc.).

Aujourd'hui, la transhumance présente un enjeu crucial à la fois sécuritaire, politique et économique en Centrafrique. Auparavant, les couloirs de transhumance servaient de connecteurs entre les éleveurs transhumants peuhls et arabes en provenance du Tchad, du Soudan et du Cameroun. Mais, depuis 2013, on assiste à une militarisation des pistes et/ou couloirs de transhumance par les hommes armés appartenant soit aux anti-balaka, soit aux éléments de la Convention Patriotique pour le Changement (CPC), soit encore aux éléments du groupe armé Retour Réclamation et Réhabilitation (3R). Cette pratique affecte profondément l'économie des éleveurs transhumants et autochtones et joue sur l'économie locale à cause taxes illégales fixées par ces groupes armés et des vols du bétail. Les données empiriques ont montré que de nombreux itinéraires traditionnels sont impraticables à cause notamment de l'expansion de l'agriculture, la déforestation, les occupations illégales des terres agricoles, etc. (enquête de

terrain: 2022). En outre, plus 60% des conflits intercommunautaires sont dus à la destruction des cultures lors de passage des bœufs, à la rémanence des représailles violentes et à la faiblesse du système judiciaire au niveau local. Toutefois, les déterminants climatiques et environnementaux telles que la rareté des pâturages et des points d'eau ainsi les rivalités entre les tributaires des ressources naturelles sont non négligeables pour une approche holistique de la transhumance.

CONCLUSION : Il est question dans cet article de faire une analyse de la situation de la transhumance saisonnière en Afrique centrale. L'exploitation des réglementations en vigueur en matière de transhumance a permis de faire la lumière sur les enjeux et problématiques de la transhumance dans la trinité Cameroun-Centrafricque-Tchad. En République centrafricaine, la Loi n° 65/61 du 3 juin 1965 portant réglementation de l'élevage en République Centrafricaine reste en vigueur. Avec les différentes crises politico-militaires à répétition, le secteur de l'élevage est devenu un domaine à risque à cause des groupes armés qui apprêtaient les couloirs de transhumances. Pour échapper aux exactions, bon nombre des éleveurs transhumants ont décidé de changer d'itinéraires en se rapprochant des zones de cultures ; ce qui devient de facto une source potentielle de conflits. La quasi-totalité des personnes interrogées sont unanimes pour une interaction sociale. Bon nombre d'entre elles ont estimé le rétablissement des mécanismes de résolution des litiges et sont prêts à participer à des dialogues intercommunautaires ou inter-groupes tout en mettant un accent particulier sur les rôles des éleveurs et agriculteurs que de se focaliser sur les questions ethniques ou confessionnelles. Il est à souligner qu'en absence des services déconcentrés de l'Etat et des autorités traditionnelles, certains groupes armés se sont appropriés leurs rôles, y compris une protection militarisée aux éleveurs transhumants, tandis que les communautés d'agriculteurs souhaitent que ces tâches reviennent aux forces armées centrafricaines (FACA) et la mission intégrée multidimensionnelle des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA). En fait, pour les éleveurs et agriculteurs locaux, il faudrait assurer la protection de leurs moyens de subsistance et de leur sécurité. Et cela ne pourrait être possible que par la mise en œuvre d'un mécanisme transfrontalier de communication qui faciliterait la compréhension mutuelle entre les communautés ainsi que la planification d'une action concertée de la transhumance apaisée.

Loin d'être une panacée, ce travail apporte une contribution au développement de la science en mobilisant la technologie des sciences sociales pour comprendre et expliquer cette réalité sociale notamment en démasquant et démystifiant les perceptions et les pratiques sociales liées à la transhumance. Toutefois, ce travail a le mérite de soulever quelques innovations notamment la prise en considération de la protection de l'enfance et du genre dans les mécanismes de réponses aux conflits liées à la transhumance saisonnière et aux conflits entre les éleveurs locaux et agriculteurs.

Par ailleurs, quelques limites méritent d'être mentionnées précisément le fait de ne pas trop s'appesantir sur l'économie des marchés au tour de la transhumance et la circonscription spatiale et sociologique de ce travail qui se limitaient aux acteurs sociaux endogènes malgré que nous évoqué le caractère transfrontalier de la transhumance. Au regard de ces lacunes, ce travail proposerait d'étendre son champ d'étude en touchant toutes les parties prenantes transnationales pour mieux cerner leurs perceptions, connaissances et expériences sur la problématique de la transhumance.

Références bibliographiques

- ANKOGUI-MPOKO G. F., BANZAHAF M., DOUMA P., 2004. Les conflits agriculteurs-éleveurs. Rapport de mission d'étude sur les conflits en RCA. Février-Mars 2004, FNEC, Bangui.
- ANKOGUI-MPOKO G. F et Julie R. BETABELET, 2015. Situation de la transhumance en République centrafricaine suite aux crises de 2013 et 2014, DRC, Bangui.
- ANKOGUI-MPOKO G. F., 2002. Gestion des espaces agropastoraux en zone de savanes Centrafricaines : De l'arbitrage de l'Etat à une cogestion, Actes du colloque, Du 27-31 Mai, Garoua, Cameroun.
- ARDITI C., 2003. La paupérisation des éleveurs peuls de RCA. AG Coraf-Cirad.
- BOUTRAIS J., CROUAIL JC., 1986. Les projets de développement de l'élevage en Centrafrique, Dynamique des systèmes agraires : l'exercice du développement, paris, ORSTOM
- BOUTRAIS J., 1990. Les savanes humides, dernier refuge pastoral : l'exemple des WoDaaBé,
- BI AMADOU I., 2012. Rapport d'étude sur les échanges commerciaux entre les éleveurs et les agriculteurs dans la sous-préfecture de Bossangoa. Rapport de mission d'étude, Novembre-Décembre 2012, ACF, Bangui.
- DIALLO A. SAYERS A. R. ET WAGENAAR K. T., 1985. Productivity of transhumant Sudanese Fulani cattle in the inner Niger delta of Mali. Addis Abeba: ILCA.- 100 p.

- DUPIRE M., 1970. Organisation sociale des Peuls. Étude d'ethnographie comparée, Plon, Paris, 1970, 624 p.
- FAO, 2012. La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest Proposition de plan d'action.
- FAO, 2015. Enquête sur la transhumance après la crise de 2013-2014 en République centrafricaine, Rapport de mission Février 2015.
- FAO, 2018. République centrafricaine, Stratégie d'appui à la résilience – Renforcement des moyens d'existence agropastoraux (2018–2023). Rome.18 pp.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme. Rapport Afrique n°215, Avril 2014
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2014. La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation. Rapport Afrique n°219, juin, 48p.
- KPEROU GADO BYLL OROU, 2006. Impacts socio-économiques de la transhumance transfrontalière dans la zone riveraine du parc w du Bénin, thèse de doctorat vétérinaire, UCAD.
- MARTY A, 2010. Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation, Rapport d'étude, Juin-Septembre 2010, N'Djamena, 123p.
- Organisation Internationale pour la Migration, 2023. Rapport Outil transhumance tracking. www.tdm.iom.int.
- PICARD, J., MODIBO, W., C., MBAIKI, L., ARDITI, C., 2001. Etude socio-économique des éleveurs peuls de Centrafrique. Rapport d'étude, FNEC/Ministère des Affaires étrangères, Paris, 100 p.
- SCHMITZ, J., L'Etat géomètre: Les leydi des Peuls du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali)
- SEIGNOBOS C., 2008. La question mbororo : Réfugiés de la RCA au Cameroun. Juillet 2008, Yaoundé/Paris.
- SEIGNOBOS C., 2009. Changer l'identité du bétail ? Modifier ou enrichir les pâturages ? le nouveau dilemme des éleveurs mbororos, Cameroun, RCA et Tchad. <http://hal.cirad.fr/cirad-00472094>
- SEIGNOBOS C., Chauvin E., 2013. L'imbroglia Centrafricain. Etat, Rebelles et Bandits, Afrique contemporaine, 2013/4 N 248 Page 119-148. DOI : 10.39117/afco.248.0119
- TIDJANI I., 2013. Caractérisation et typologie des communautés d'éleveurs mbororo de Centrafrique : vers la mise en place d'un observatoire de la résilience en RCA. Document de travail N°3, LERSA, Mars 2013, Bangui